

K.L.B.P. F.R.C.P.B.	DIRECTIVES COMPLEMENTAIRES POUR L'ELABORATION D'UNE COLLECTION « CLASSE OUVERTE »	603.02.11 1 / 3
--------------------------------	--	----------------------------

La Classe Ouverte est une discipline reconnue par la F.I.P., qui peut être introduite dans toutes les expositions compétitives pour débutants, régionales, nationales et internationales.

Seuls les membres affiliés à un club membre de la FRCPB, la Fédération Royale des Club Philatéliques de Belgique, peuvent participer à une exposition où cette classe est retenue.

Article 1. Une collection Classe Ouverte.

Une collection en 'Classe Ouverte' traite un sujet en suivant les directives de cette classe de compétition et en concordance avec un plan dûment élaboré.

La collection montre à l'aide des différentes pièces choisies, la connaissance philatélique et non-philatélique du participant. Cette connaissance doit résulter de la meilleure sélection du matériel représenté et de l'exactitude des textes descriptifs.

Article 2. Matériel requis.

Une collection en « Classe Ouverte » **doit contenir au moins 50%** de matériel philatélique et le reste en matériel non-philatélique.

- Le matériel philatélique doit contenir une panoplie la plus large possible des pièces postales, comme des timbres poste, lettres, entiers postaux, ébauches, épreuves, documents postaux, cachets et/ou d'autre matériel philatélique adéquat (p.ex. philatélie fiscale).
- Le matériel non philatélique doit pouvoir se présenter dans les cadres d'exposition (épaisseur maximale de 5 mm). La diversité de ce matériel disponible sur le marché doit être montrée dans la collection et dépend complètement de la créativité de l'exposant. Le matériel exposé doit apporter un plus pour le sujet choisi. Le caractère monotone doit être évité.
Une photocopie n'est permise que s'il s'agit d'une pièce exceptionnelle qui apporte une documentation complémentaire sur le sujet présenté comme p.ex. un texte de loi, une carte géographique etc. Il est évident qu'on mentionne l'origine de ces documents.
- Chaque pièce présentée doit être en rapport avec le sujet. Cette relation doit être démontrée clairement et effectivement.

Article 3. La composition d'une collection

La composition d'une collection 'Classe Ouverte' doit contenir la structure du travail (titre et plan) et l'élaboration de chaque point de cette structure (développement). Chaque collection doit contenir un **titre**, une **introduction** et un **plan** (de préférence sur une seule feuille).

- **Le titre** est choisi en fonction des recherches préalables du sujet de la collection. Le titre et éventuellement le sous-titre définissent le cadre de la présentation (la portée). Le titre doit se rapporter à toutes les facettes de la collection.
- **L'introduction** décrit brièvement le sujet. Eventuellement on peut présenter une pièce représentative.
- **Le plan** est un outil de travail et forme la base de la collection. Il définit la structure de la présentation et ces subdivisions, et couvre tous les aspects majeurs suggérés par le titre. Le plan doit être logique et équilibré. Chaque facette de la collection doit être reprise.
L'ordre numérique des chapitres principaux et ces subdivisions doivent appuyer le développement du plan plutôt que lister ses principaux aspects. Il s'agit du 'fil rouge' de la collection.

K.L.B.P. F.R.C.P.B.	DIRECTIVES COMPLEMENTAIRES POUR L'ELABORATION D'UNE COLLECTION « CLASSE OUVERTE »	603.02.11 2 / 3
--------------------------------	--	----------------------------

Article 4. Connaissance, étude et recherche personnelle

Le critère « connaissance, étude personnelle et recherche » requiert l'évaluation des aspects philatéliques qui seront évalués en considérant l'usage correct du matériel, la pertinence, la concision et la justesse du texte.

- **Emploi de matériel philatélique**

On évalue la présence et la validité du matériel philatélique par rapport au sujet de la collection.

Les points suivants seront retenus :

- le respect total des règles de la philatélie ;
- la présence de la plus grande variété possible de matériel philatélique et son utilisation équilibrée et experte;
- la pertinence des documents postaux ;
- la pertinence et l'exactitude du texte philatélique, quand il est nécessaire.

- **Emploi de matériel non philatélique**

On compare l'ensemble du matériel non philatélique employé par rapport au fil rouge du sujet.

Des émissions douteuses ou des timbres de fantaisie seront considérés comme du matériel non philatélique.

Une feuille présentée peut contenir des éléments suivants :

- des éléments philatéliques et non philatéliques
- uniquement des éléments philatéliques
- uniquement des éléments non philatéliques.

L'équilibre sera jugé sur l'ensemble de la collection et non pas par addition du nombre des pièces présentées, ou par leur superficie respective.

- **Connaissance du sujet.**

Ceci forme la base fondamentale de toute la collection.

Pour juger de la connaissance du sujet on évaluera :

- la pertinence, la concision et la justesse du texte explicatif
- l'usage correct du matériel
- la présence de découvertes pour le sujet traité.

Article 5. Etat, Qualité et Rareté

Ces éléments demandent une évaluation de la qualité du matériel exposé, en prenant en considération la moyenne générale de ce qui existe dans le sujet choisi, la rareté et la difficulté, plus ou moins grande d'acquisition du matériel en question.

- La qualité sera jugée en fonction des éléments présentés. La présentation du matériel doit être en parfait état, soignée et bien équilibrée. Des cachets lisibles et des objets intacts sont bien sur préférables.
- La rareté est en fonction directe du matériel présenté, mais également en fonction de la diversité d'objets originaux qui furent nécessaires pour la présentation ainsi que de la difficulté à rassembler le matériel.
Ce dernier critère est un élément important pour l'élaboration d'une collection en « Classe Ouverte ».

Article 6. Présentation

Le critère de présentation demande d'une collection exposée qu'elle soit soignée, d'avoir une bonne lisibilité des textes accompagnateurs, ainsi qu'un équilibre esthétique de l'ensemble.

K.L.B.P. F.R.C.P.B.	DIRECTIVES COMPLEMENTAIRES POUR L'ELABORATION D'UNE COLLECTION « CLASSE OUVERTE »	603.02.11 3 / 3
--------------------------------	--	----------------------------

Article 7. Récompenses

Expositions	GO	O	GV	V	GA	A	BA	B	Dipl.
Internationale	95	90	85	80	75	70	65	60	
Nationale	95	90	85	80	75	70	65	60	50
Régionale	95	90	85	80	75	70	65	60	50

Les points attribués ont leur importance pour évoluer vers des classes de compétition supérieures. Les trois participants avec les scores les plus élevés reçoivent un 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} prix dans les expositions régionales et nationales en Belgique, quel que soit leur récompense.

Article 8. Participer à des Expositions compétitives

Nombre de faces de 16 feuilles A4 pour les différentes expositions

ADULTES

	Min	Max
Exposition compétitive pour débutants	2	4
Exposition compétitive régionale	3	8
Exposition compétitive nationale	4*	8
Exposition internationale FIP - FEPA	5	8

* Voir 102.01 art 7 §3

§3 Pour les expositions internationales viennent en ligne de compte exclusivement les collections comprenant minimum 80 feuilles et qui ont obtenus à une exposition nationale au minimum le score de vermeil, (80%) ou à l'occasion d'une exposition internationale précédente le score de bronze.

JEUNESSE

	A	A	B	B	C	C
	Min	Max.	Min	Max.	Min	Max.
Exposition compétitive pour débutants	2	3	2	3	2	3
Exposition compétitive régionale	2	3	2	3	3	4
Exposition compétitive nationale	2	3	3	5	3*	5
Exposition internationale FIP - FEPA	2	4	3	5	4	5

Voir 102.07 art 5bis

Pour les expositions internationales viennent en ligne de compte exclusivement les collections comprenant minimum 64 feuilles et qui ont obtenus à une exposition nationale au minimum le score d'argent, (70%) ou à l'occasion d'une exposition internationale précédente le score de bronze.

Note en bas de page :

Voir aussi 603.01.11 Règlement spécial pour l'évaluation des participations en classe ouverte (SREV)

Le président
E. Van Vaeck

Le secrétaire
C. Kockelbergh